

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Viande de cheval. Un plan de contrôle mis en place dans le Gers.

A la suite de la découverte de la présence de viande de cheval dans des plats cuisinés étiquetés comme contenant du bœuf, un plan de contrôle est mis en place par l'Etat mobilisant, sous l'autorité du Préfet, les services de contrôle de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du Gers.

Les contrôles permettent de vérifier que le retrait des produits incriminés est bien effectif dans tous les circuits de commercialisation potentiellement concernés. A cet effet, des vérifications sont faites dans toutes les enseignes du territoire départemental.

A ce stade, tous les contrôles effectués dans le Gers montrent que les retraits ont été effectués.

En parallèle, des inspections approfondies sur les pratiques sont lancées à tous les stades de la transformation des aliments afin de contrôler les professionnels à la lumière des enseignements retirés de la crise actuelle. Ces contrôles permettront, si nécessaire, de sanctionner toutes les pratiques qui ne seraient pas conformes à la réglementation. A la faveur de ces contrôles, des prélèvements pour effectuer des tests ADN seront faits conformément aux instructions du ministre de l'agriculture.

Une attention particulière est portée à la traçabilité des matières premières provenant de circuits longs.

Ces actions visent à protéger les consommateurs et la grande majorité des professionnels qui travaillent consciencieusement.

La France et le Gers en particulier sont riches de leurs productions alimentaires. Elles sont sources d'une activité économique importante localement ou à l'exportation. Les contrôles faits toute l'année dans les départements par les DDCSPP et les sanctions qui en découlent participent à la confiance du consommateur et à l'image positive des produits.

